



© HANON

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



www.saintcastleguildo.com

N°
29

février 2011

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILD
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Édito	p 2
Essai d'une nouvelle méthode de distribution du journal municipal	p 3
Vous avez dit 3599 ?	p 4
Les infos municipales	p 5
Infos Office du tourisme	p 9
État civil	p 10
Permis de construire	p 10
Infos pratiques	p 11
Actualité des associations	p 13
Les points de dépôt du bulletin municipal	p 16

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD

M^{me} Catherine

FOUCAULT-COULIBALY,

M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,

M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE

ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS

Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL

Tél. : 02 96 80 49 44

Fax : 02 96 80 49 45

E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION

ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE

22100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17

Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :

Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



Le mot du maire



Édito

Retour sur un certain 29 décembre 2010

Pour la 3^e fois en quelques années, les Castins, les Guildoceans et leurs amis des alentours et de diverses régions de France, se sont mobilisés pour défendre les projets d'avenir, condition du développement de Saint Cast le Guildo.



Après 2006/2007 pour la liaison piétonne puis le port, c'était le 29 décembre dernier pour appuyer le projet de Résidence de Tourisme, dont le Permis de construire approuvé le 15 septembre a été stoppé sur jugement en référé auprès du Tribunal Administratif, par action de quelques requérants (dont le nombre s'est depuis, très fortement réduit).

À l'initiative des commerçants et de plusieurs associations, tandis que les volets des magasins étaient fermés, près de 1000 personnes ont arpenté les rues de notre cité. Précédées des élus locaux, de Saint Cast le Guildo et d'ailleurs, dont le Représentant de l'Association des Maires des Côtes d'Armor, de la Conseillère Générale, du Député, c'est avec calme et détermination qu'elles ont affirmé leur attachement au développement de Saint Cast le Guildo.

Ce moment de partage restera un temps fort dans l'histoire de notre cité.

Sur le fond, la recevabilité du recours en Cour de Cassation, est en cours d'analyse.

A suivre...



Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



Le mot des adjoints

JOURNAL MUNICIPAL : UNE NOUVELLE MÉTHODE DE DISTRIBUTION À L'ESSAI

DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA DISTRIBUTION DU JOURNAL

Plusieurs fois dans ces colonnes, Les " Echos de Saint Cast le Guildo " ont fait part de la difficulté rencontrée dans la distribution du Journal (délai très long imputable au processus de La Poste).

Pour tenter d'y remédier, nous allons donc tenter une autre façon de faire, à savoir permettre à chaque castin & guildocéen de prendre son journal dans l'un des points de dépôt organisé à cet effet (signalé

par une affichette en vitrine, rappelée en dernière page du bulletin).

ORGANISATION DES POINTS DE DÉPÔT

Les MAIRIES de SAINT CAST et du GUILDO, l'OFFICE de TOURISME et les commerces dénommés ci-dessous :

L'Isle :

- Boulangerie FERRET

Les Mielles :

- IRIS FLEURS
- PHARMACIE BLANCHET
- COIFFURE CENTRE PLAGE
- TABAC DES MIELLES
- BAR LE POT

- MAISON OHIER
- RESTAURANT CHEZ JULES

Le Bourg :

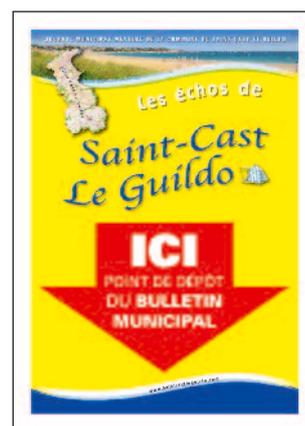
- Anne MARREC Pédiacre-Podologue
- ICE INFORMATIQUE
- Boulangerie JAFFRELOT

Le Guildo :

- Boulangerie FERRET
- Bar « LE MATTÉO »
- CHEVALIER - zone conchylicole

QUELLES PERSPECTIVES ?

La liste pourra évoluer. Avant l'été nous tirerons le



Chaque castin et guildocéen pourra prendre son journal dans l'un des points de dépôt signalé par une affichette en vitrine

bilan de cette solution, qui sera pérennisée ou non, selon les résultats de l'expérimentation.

Au nom de l'équipe du Journal, nous remercions les commerçants et artisans qui participent à la démarche.

A suivre...

Jean François GIRARD
Adjoint au Maire



Les Echos de "Saint-Cast le Guildo"...

La date limite d'envoi des articles
pour le journal municipal de mars est

JEUDI 10 FÉVRIER 2011

à l'adresse suivante :

- Hôtel de ville
- 2 bis rue de la Colonne
- 22380 SAINT CAST LE GUILDO

mairie@saintcastleguildo.fr



Le mot des adjoints

VOUS AVEZ DIT 3 599 ?????

Qu'évoque pour vous ce chiffre ? Sachez qu'il représente tout simplement le nouveau chiffre de population légale totale de notre commune, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (contre 3 529 à la même époque l'an dernier).

LE RECENSEMENT DE L'INSEE

Profitons de l'occasion pour faire quelques petits rappels. Depuis 2009, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) publie chaque année les nouvelles populations légales de chaque commune française. Il est important de distinguer plusieurs populations légales :

LA POPULATION MUNICIPALE

La population municipale qui représente l'ensemble

des personnes ayant leur résidence principale sur le territoire de la commune. A St-Cast-le-Guildo, elle est de 3487 habitants depuis le 1er janvier 2011;

LA POPULATION DITE COMPTÉE À PART

La population dite comptée à part qui englobe des personnes dont la résidence principale est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à St-Cast-le-Guildo. Chez nous, cette population représente 112 individus

LA POPULATION TOTALE

Si on somme les deux, on obtient la population totale qui est donc, en ce qui nous concerne, de 3599 personnes. C'est cette population qui est notamment retenue pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (« DGF »).

UN NOUVEAU RYTHME DE RECENSEMENT

Enfin, la commune de Saint-Cast-le-Guildo ayant été recensée en 2007, elle le

sera à nouveau en 2012 puisque les communes de moins de 10000 habitants sont désormais recensées de façon exhaustive tous les 5 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus (population des autres communes, tableaux détaillés, etc.), tous les chiffres sont consultables gratuitement sur insee.fr

Armelle KERROMES
Adjointe au Maire

DES MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL promotion du 1er janvier 2011

- Catégorie VERMEIL :
 - M^{lle} RENAULT Annie Technicien des Métiers de la Banque
- Catégorie OR :
 - Madame ALLORY Josiane cadre de Banque
- Catégorie GRAND OR :
 - M^{me} DAGORNE Christiane Aide Comptable
 - M. POULAIN Michel Mécanicien Spécialisé.

MÉDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE promotion du 1er janvier 2011

- Catégorie ARGENT :
 - M^{me} THOREUX Claudine née LECLERC – Responsable Agence rattachée

MÉDAILLES D'HONNEUR REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE Mairie de Saint-Cast le Guildo promotion du 1er janvier 2011

- Catégorie ARGENT
 - M^{me} FANOUILLE Valérie – secrétaire au service DGS

- M^{me} GAUTIER Christelle – Responsable Service Financier

- M^{me} NOEL Sylvie – Responsable Etat Civil – Accueil

• Catégorie OR

- M^{me} BIZEUL Martine Cuisinière

- M. CORBEL Bernard Responsable piscine municipale

- M. SALMON Bernard Peintre

Nous adressons nos sincères félicitations aux Récipiendaires.

MÉDAILLE D'ARGENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉQUESTRES DE HUNTER

Le Comité Régional d'Équitation de Bretagne met à l'honneur Mademoiselle Justine QUINTIN.

Cette cavalière a remporté la médaille d'ARGENT lors des Championnats de France de Hunter Amateur Elite qui se sont déroulés à Bourg en Bresse du 1^{er} au 4 juillet 2010.

Félicitations à cette Cavalière castine émérite.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2010)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2010

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2010

FINANCES :

1. OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE TENNIS
AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA COMMUNE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

2. TARIFS 2011

3. TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE POUR LES BATEAUX
EN ESCALE DANS LE PORT DE PLAISANCE DE SAINT-
CAST – MODIFICATIF ANNÉES 2010 et 2011

URBANISME :

4. RÉSIDENCE « BEL AIR »

A) - FIXATION DU PRIX DE VENTE TTC DES LOTS

PRIX DE VENTE TTC DES LOTS

LOTISSEMENT COMMUNAL BEL AIR

- Numéro de lot: N° 1, N° 2, N° 3 et N° 4
- Surface de chaque lot: 400 m²
- Tarif de base Résidence principale occupation personnelle pour chaque lot: 32 000 € (Soit 80 €/ m²)
- Tarif de base Résidence principale Jeunes ménages pour chaque lot: 30 000 € (Soit 75 €/ m²)
- Tarif de base Résidence principale Locatifs à l'année: 36 000 € (Soit 90 €/ m²)
- Tarif de base Résidence secondaire: 40 000 € (Soit 100 €/ m²)

B) - DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur HEBANT rappelle aux membres du Conseil Municipal les difficultés pour les jeunes de trouver des terrains constructibles à des prix abordables compte-tenu d'une pression foncière forte.

Il propose de fixer des critères d'attribution :

- priorité aux demandeurs de Saint-Cast le Guildo,
- priorité aux jeunes ménages,

- priorité aux primo-accédants.
- Construction de chaque lot par un acquéreur différent.
- Réunion de lots pour réaliser une construction unique interdite.

Le Conseil Municipal par 25 voix Pour et 1 voix Contre (M. MONTFORT) APPROUVE

C) - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur HEBANT fait appel aux volontaires parmi les Membres du Conseil Municipal en vue de constituer une commission qui sera en charge d'attribuer les lots de la Résidence Bel Air.

La Commission sera constituée comme suit :

Madame ALLORY
Madame BOLLAERT
Madame BRIENT
Madame FOUCAULT-COULIBALY
Monsieur HEBANT

Le Conseil Municipal prend acte

D) - ÉTABLISSEMENT DE SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE REVENTE D'UN LOT CONSTRUIT OU NON

Monsieur HEBANT souligne que la pression foncière est de plus en plus importante sur notre commune littorale et qu'il y a lieu de limiter au maximum la possibilité de spéculation sur des terrains achetés à prix préférentiels dans le cadre d'un lotissement communal. Il propose que des clauses soient précisées dans les actes de vente ; à savoir

Le Conseil Municipal par 25 voix Pour et 1 voix Contre (M. MONTFORT)

- ÉMET un avis favorable à l'inscription des clauses suivantes dans les actes de vente

1°) – En cas de revente du bien, construit dans un délai de 10 ans suivant la signature de l'acte, les acquéreurs s'obligent à reverser à la commune, la différence entre le prix spécifique pratiqué et le tarif le plus élevé (à savoir, tarif résidence secondaire).

Cependant, cette clause ne s'appliquera pas dans le cas de la revente de l'habitation principale suite à la séparation du couple, suite à un décès, ou suite à une mutation professionnelle, chaque cas devant être expressément soumis au Conseil Municipal.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2010)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

2°) - Les acquéreurs s'engagent à construire dans un délai de 4 ans suivant la signature de l'acte notarié. Dans le cas où l'acquéreur de lot n'aurait pas réalisé sa construction dans le délai prescrit ci-dessus, il pourra, sur demande motivée, solliciter auprès de la commune, l'octroi d'un délai supplémentaire qui ne pourra excéder un an en tout état de cause.

Dans le cas de non-respect de cet engagement, les acquéreurs restitueront le terrain à la commune, conformément aux articles 9 et 10 du cahier des charges approuvé par délibération en date du 26/10/2010

Les difficultés de financement ne seront pas considérées comme un motif suffisant, sauf s'il s'agit d'un retard non imputable à l'acquéreur dans l'octroi d'un prêt dans les conditions prévues par la législation sur les habitations à loyer modéré ou par celle relative aux primes et prêts spéciaux à la construction.

5. RÉALISATION DE L'OPÉRATION 06-4 INSCRITE AU POS – RUE DES CAROUGES

- a) - CESSION DE TERRAINS PAR M. AUGAS GEORGES
- b) - CESSION DE TERRAINS PAR M. CAMUS ERIC
- c) - CESSION DE TERRAINS PAR M^{me} POILPRE MARIE-JOSETTE

Le Conseil Municipal AUTORISE ces acquisitions à titre gratuit au profit de la Commune

6. RÉGULARISATION CESSION DE TERRAINS PAR M. DEFOIS DANIEL ET M^{me} JOSSELIN NICOLE – PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N° 918 ET N° 919

Le Conseil Municipal AUTORISE cette acquisition à titre gratuit au profit de la Commune

TRAVAUX:

7. AIRE DE CARÉNAGE – AUTORISATION NOTIFICATION MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur VILT fait prendre connaissance au Conseil Municipal du déroulement de la procédure de désignation du Maître d'Œuvre qui sera chargé de la création d'une aire de carénage au port de St Cast.

Il rappelle que le Cabinet CREOCEAN assistant à la maî-

trise d'ouvrage avait estimé les travaux à 218000 € HT.

Le Conseil Municipal APPROUVE

8. ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 27^e TRANCHE – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USÉES – PARCELLE AC 143

Monsieur VILT rappelle à l'Assemblée que des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront réalisés Allée du Tertre es Pies, afin de desservir de nouvelles habitations.

La réalisation de ce réseau nécessite le passage des canalisations en terrain privé, créant une servitude.

Le Conseil Municipal VALIDE

9. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

a) - RÉNOVATION DE 20 FOYERS LUMINEUX VÉTUSTES
Monsieur VILT informe l'Assemblée que dans le cadre du marché d'entretien de l'éclairage public, le S.D.E propose un programme de remplacement de 20 lanternes vétustes. Le coût des travaux est estimé à 12000 € TTC. La Commune versera une participation de 60 % au Syndicat Départemental d'Électricité, soit 7200 € TTC.

Le Conseil Municipal APPROUVE

b)- REMPLACEMENT D'UN FOYER – RUE MARCEL PERROQUIN

Monsieur FERNANDEZ informe le Conseil Municipal que lors de l'entretien de l'éclairage public effectué sur la commune par l'entreprise Allez, il a été constaté qu'un foyer lumineux est à remplacer rue Marcel Perroquin.

Le coût des travaux est estimé à 11000 € TTC; la participation de la commune étant de 60 %, soit 6600 € TTC.

Le Conseil Municipal APPROUVE

10. DOUBLE GIRATOIRE DE LA "CROIX-BRAS" AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL:

Monsieur VILT demande au Conseil Municipal d'autoriser



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2010)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

le Maire à signer la convention entre le Conseil Général des Côtes d'Armor et la Commune de Saint Cast le Guildo, relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental.

Le Conseil Municipal VALIDE

GRUPE SCOLAIRE :

11. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Monsieur GIRARD présente au Conseil Municipal le projet de création d'un groupe scolaire d'une capacité de 135 enfants (maternelle et primaire) comprenant :

- 3 classes pour les primaires
- 2 classes pour les maternelles
- Des locaux administratifs,
- Des locaux techniques,
- Une salle d'E.P.S
- Une médiathèque
- Une salle d'arts plastique et science
- Un restaurant scolaire
- Une garderie

Il rappelle que le Cabinet BATI CONSULT assistant à la maîtrise d'ouvrage a estimé les travaux à 1 843 000 € HT ; l'ensemble de l'opération étant estimé à 2 161 234 € HT avec les dépenses annexes (hors mobilier)

Il demande au Conseil Municipal de valider l'Avant-Projet Définitif

Le Conseil Municipal VALIDE

12. AUTORISATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal AUTORISE le dépôt du permis de construire du Groupe Scolaire de Saint-Cast le Guildo

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS

a) - AU TITRE DU "CONTRAT DE PAYS"

Le projet intègre le volet qualité environnementale pour

atteindre l'objet Très Haute Performance Énergétique. Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Validation de l'Avant-Projet Définitif : 16 décembre 2010
- Dépôt du permis de construire :
- Démarrage des travaux : mai 2011
- Ouverture programmée pour la rentrée scolaire 2012/2013

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CONTRAT DE PAYS		
Région / Pays de Dinan	45.730 €	locaux administratifs et pédagogiques
F.N.A.D.T		garderie
CONTRAT DE TERRITOIRE		
C.A.F	58.443 €	garderie
D.G.E	282.000 €	travaux
AUTOFINANCEMENT		

b) - AU TITRE DU "CONTRAT DE TERRITOIRE"

c) - AU TITRE DE LA "D.G.E" 2011

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du groupe scolaire dont le programme a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2010
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions évoquées ci-dessus

DIVERS :

14. MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON ET LA COMMUNE RÉGLANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "MUSIQUE" A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame KERROMES rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 juillet 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2010 ET 07/01/2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

Pays de Matignon pour la mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre du transfert de la compétence « musique » à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} septembre 2009.

Cette convention devant être modifiée,

Le Conseil Municipal :

- ANNULE la délibération n° 14 du 27 juillet 2010 et la convention correspondante et AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

15. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-CAST LE GUILDO EN « STATION DE TOURISME »

Monsieur HERVE rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Cast le Guildo a été classée "Station de Tourisme" par arrêté Préfectoral en date du 19 août 1961 puis, "Station Balnéaire" par arrêté Préfectoral en date du 2 août 1968. Il demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de renouvellement de classement en station de Tourisme annexé à la présente délibération et précise que la décision de classement en Station de Tourisme sera prononcée par décret pris sur le rapport du Ministre chargé du tourisme pour une durée de 12 ans.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le dossier
- SOLLICITE le renouvellement du classement de la Ville de Saint-Cast en "Station de Tourisme" à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 12 ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

16. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - CONTENTIEUX SCI L'HIPPOCAMPE, M^{me} COLETTE CHAMOND, M. ET M^{me} COURTOIS, M. ET M^{me} COUSIN CONTRE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-CAST LE GUILDO - POURVOI EN CASSATION

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à former un pourvoi en cassation

17. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE BAIL CONCLU AVEC BOUYGUES TÉLÉCOMS

Le Conseil Municipal APPROUVE

18 - ANIMATION ET COORDINATION D'UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN VUE DE LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE PÉRIMÈTRE ALGUES VERTES ET HORS PÉRIMÈTRE ALGUES VERTES POUR LES DISPOSITIFS POLLUANTS CONTRIBUANT A LA DÉGRADATION DES EAUX CONCHYLICOLES (pourtour littoral)

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE la Communauté de Communes du Pays de Matignon à intervenir comme mandataire et à réaliser des prestations de services dans les conditions fixées dans la convention présentée
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 7 JANVIER 2011

CONTENTIEUX COMMUNE/ DEXIA :

AFFAIRE N° 1 -AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune à la SCP LECOQ VALLON et ASSOCIES - Paris 17^e - représentée par Maître Hélène FERON-POLONI concernant l'emprunt Euro/Franc Suisse contracté le 6 avril 2007 auprès de la Société DEXIA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à ester en justice,

AFFAIRE N° 2 - AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'honoraires avec la SCP LECOQ VALLON et ASSOCIES - Paris 17^e - représentée par Maître Hélène FERON-POLONI concernant le contentieux qui oppose la Collectivité à la Société DEXIA

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires.



Les INFOS de l'Office de tourisme : www.saintcastleguildo.com

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'OFFICE DE TOURISME

Le LUNDI 14 MARS 2011 l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme aura lieu à 20H30, Salle Abbé Lebreton pour faire le point sur l'année 2010 et évoquer les perspectives pour l'année 2011

À L'ORDRE DU JOUR : - rapport d'activités 2010, Bilan financier 2010, Perspectives 2011, Election du tiers sortant. L'assemblée générale se clôturera par un verre de l'amitié.

SPECTACLE « Place aux mômes »

Durant les VACANCES D'HIVER, le mercredi 2 mars 2011, à 16h30, Salle Abbé Lebreton (rue de Brie – entre la piscine municipale et le camping des Mielles) aura lieu un spectacle gratuit pour les enfants "La Reine des couleurs".



RESERVATION DES PLACES OBLIGATOIRE

(120 places maximum)
AUPRES DE L'OFFICE DE
TOURISME.

PRIORITÉ AUX ENFANTS

En raison du nombre de places restreint, merci de donner la priorité aux enfants en limitant le nombre d'adultes accompagnants !

LE SPECTACLE

Une petite reine habite seule dans son château. Tout est blanc. La vie serait bien ennuyeuse, s'il n'y avait pas là quelqu'un qui intervient un peu et apporte de la couleur au spectacle. Mais qu'est ce qui se passerait, si on en mettait trop? Dans le jeu avec la couleur, la musique, la lumière et

l'ombre, la technique vidéo rencontre le théâtre d'ombre traditionnel mais en sachant se faire oublier.



FÊTE DE LA BRETAGNE MAI 2011

À l'attention des associations culturelles et sportives de la Commune.

La Région lance un appel à projet pour la « FETE DE LA BRETAGNE 2011 » qui se tiendra au mois de mai 2011. Certaines associations ont peut-être envisagé l'organisation d'un événement à cette période, qui pourrait rentrer dans le cadre du projet et bénéficier de la communication régionale et des éventuelles subventions qui en découlent.

Pour + d'informations, contacter Matthieu BEBIN, chargé de projet :

Tél. : 02.99.27.13.83

mathieu.bebin@region-bretagne.fr

Ou

www.bretagne.fr



PERMIS de CONSTRUIRE

- **P. C 10C00057-01 accordé le 06/12/2010 à M. BOSI Aristide**, 25, bd de la Mer, pour l'agrandissement de la terrasse et modification des ouvertures en façades N.E. et Sud
- **P. C 10C0074 accordé à Monsieur BOULEAU Eric et DURAND Sophie**, Lot. de la Croix Chauvel pour la construction d'une maison individuelle
- **D. P 10C0168 accordée le 06/12/2010 à M^{me} GEMINET Laurence**, allée de la Pointe du Loup, pour la surélévation d'une clôture
- **P. C 09C00114 modificatif déposé par M. DETALANCE Bernard**, 3 Bd Surcouf: transformation d'1 porte en fenêtre (façade ouest) + supp. des auvents et Bow window. Accordé le 13/12/2010
- **P. C 10C00113 accordé le 09/12/2010 à M. LEGUYA-DER Yohan et Vanessa**, rue de la Croix-aux-Merles (lot B), pour construction d'une maison individuelle
- **P. C 10C00116 accordé le 09/12/2010 à M. et M^{me} LETZELTER Jean-Pierre**, rue du Moulin d'Anne, pour extension d'une maison individuelle
- **P. C 10C00120 accordé le 13/12/2010 à M. BIARD Mathieu**, lot. du Moulin d'Anne, pour la construction d'une maison individuelle.
- **P. C modificatif 10C00078 déposé par M. GAYET Loïc**, 46 rue de la Colonne, pour une extension sur l'arrière du bâtiment. Accordé le 13/12/2010
- **P. C 10C00086 accordé le 13/12/2010 à M. BUBBERMAN Loïc**, Allée de la source aux chats, pour la construction d'une maison neuve.
- **P. C 10C00115 accordé le 13/12/2010 à M^{me} BARBION Mariannick**, 46 rue de la Fresnaye, pour la construction d'un préau.
- **DP10C00162 accordée le 13/12/2010 à M. LACHAIZE Pierre**, 1 rue Alix, pour une pose de fenêtres de toit.
- **DP10C00179 accordée le 13/12/2010 à Commune de Saint Cast le Guildo**, 1 Place de l'Hôtel de Ville, pour un mur de clôture.
- **P. C 10C00124 accordé le 21/12/2010 à M^{me} ROUAULT Stéphanie**, 11, rue des Carouges, pour l'extension d'une maison individuelle
- **P. C 10C00125 accordé le 22/12/2010 à M. CORDIER Alain**, rue des Has: construc. d'une mais. individuelle
- **D. P 10.C00172 accordée le 21/12/2010 à M. LE BRIS Laurent**, 36, rue des Vallets, pour 1 clôture
- **D. P 10.C00174 accordée le 22/12/2010 à M. MOLIN André** 3, rue de la Porte Amette: rempl. 2 portes-fenêtres, pann. plexiglass orange par pann. transparents, aménagement des combles et pose de 2 velux.



ÉTAT CIVIL

Naissances, et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **le 3 déc. 2010 - Maï FLOCH** 20 rue de la Fossierolle
- **le 15 déc. 2010 : César JOUFFE** rue du Tertre Bel Haut
- **le 12 janv. 2011 : Kalys FERTE /LE GOFF** 27 bis rue de la Fossierolle

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 21 nov. 2010 : Henri LE SCORNET** 30 rue Tourneuf – 90 ans
- **Le 25 nov. 2010 : François LAMBLIN** 35 rue des Has – 94 ans
- **Le 2 déc. : Aline FROSTIN** veuve DUVAL – rue de la Croix Chauvel – 84 ans
- **Le 3 déc. 2010 : Daniel BLANDIN** 6 rue des Frères Moreaux – COMBS LA VILLE (77) – 63 ans
- **Le 10 déc. 2010 : Paulette LEMESLE** veuve GOURHAND – Foyer Logement – 97 ans
- **Le 12 déc. 2010 : Simone RICHEZ** veuve VIOLIN - rue la Mare – Camping de la Crique - 90 ans
- **Le 16 déc. 2010 : Nicole COROUGE** épouse HERVE 64 rue des Nouettes – 66 ans
- **le 28 déc. 2010 : Paulette IMBERT** veuve MOTREUIL Foyer Logement – 89 ans
- **le 29 déc. 2010 : Michèle QUEROL** épouse COLLET 22 rue de la corniche Ouest – 71 ans

- **P. C 10C00121 accordé le 28/12/2010 à la SARL la Fondrière des Jardins**, avenue de Pen-Guen, pour la construction de 2 maisons individuelles
- **P. C 09C00129 modificatif accordé le 05/01/2011 à M. MORIN Bernard** Z.A. Haute Lande: suppression log. de fonction remplacé par garage
- **P. C 10C00129 accordé le 05/01/2011 à M. et M^{me} GICQUEL Daniel** rue des Carouges, pour la construction d'une maison individuelle
- **P. C 08C0021-2 modificatif accordé le 10/01/2011 à M. ROUILLE Jean-Michel** rue du Long Champ, pour la suppression de l'habitation B
- **P. C 10C00132 accordé le 10/01/2011 à M. et M^{me} CRESPIN Jacky**, 24, bd de Penthièvre, pour l'extension d'une maison individuelle
- **D. P 10.C0195 accordée le 10/01/2011 à M^{me} EXPILLY Catherine**, 21, av. des Tilleuls: création d'1porte + transform. d'1 porte en fenêtre



INFOS PRATIQUES

LE SERVICE CIVIQUE



Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général pour une

durée de 6 à 12 mois (indemnisée 540 €/mois).

Qui peut s'engager ?

Le service civique est ouvert à tous mais s'adresse plus particulièrement aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans. Seuls les moins de 25 ans sont indemnisés.

Pour se porter volontaire, il faut être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou résider en France depuis plus d'un an. Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez être volontaire quel que soit votre niveau d'études, de formation ou de qualification.

À noter: pour les jeunes entre 16 et 18 ans, une autorisation parentale est nécessaire.

Comment ça marche ?

Le service civique peut être accompli sous différentes formes et dans différents organismes.

Les missions concernées peuvent être des actions de proximité (à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif ou culturel...) ou des actions humanitaires internationales.

Les jeunes volontaires de 16 à 25 ans sont accueillis dans une association, une collectivité locale ou une ONG en France ou à l'étranger, pour une durée de 6 à 12 mois.

À noter: ce dispositif est également ouvert aux plus de 25 ans pour des périodes de 6 à 24 mois.

Il faut consacrer au moins 24 heures par semaine à cette activité volontaire. En échange, les jeunes de moins de 25 ans reçoivent de l'État une aide comprise entre 540 € et 640 €/mois. De plus, cette période de service est comptée dans le calcul des droits à la retraite et peut être valorisée dans un parcours de formation à travers la validation des acquis de l'expérience.

En savoir plus

En 2010, 10 000 jeunes seront concernés par le service civique. L'objectif de ce nouveau dispositif, géré par l'Agence du service civique, est de recruter 10 % d'une classe d'âge, soit plus de 75 000 jeunes à partir de 2014.

Le portail Internet www.service-civique.gouv.fr permet de consulter des propositions de mission

À noter: la plateforme France Volontaires dédiée au volon-

tariat de solidarité internationale a été lancée parallèlement en février 2010: www.france-volontaires.org ou 0 811 06 10 10 (prix d'un appel local).

L'Agence du Service Civique - 95 av. de France - 75013 PARIS
- Tél.: 01 40 45 90 00

RELAIS PARENTS-ASSISTANTS MATERNELS

ESPACE-JEUX et ATELIERS d'ÉVEIL
de JANVIER et FÉVRIER 2011

Changement: afin de proposer davantage d'ateliers et pour la première fois, sauf l'été, le programme est commun aux 2 Relais Parents Assistants Maternels.

- **Mardi 8 février - 9h30 -11h30: HENANBIHEN** - garderie péri-scolaire – espace-jeux et atelier manipulation
- **Vendredi 11 février-sur inscription-à 10h00: PLANCOET** – bibliothèque-tapis lecture « Zoé Pirate »
- **Mardi 15 février-9h30-11h30: PLUDUNO** - salle polyvalente – espace-jeux
- **Vendredi 18 février: FREHEL** – salle de la grande abbaye- espace-jeux et atelier musique avec Jean-loup de l'école de musique intercommunale de la communauté de communes du Pays de Matignon
- **Mardi 22 février: MATIGNON** - Maison de la Petite Enfance-espace-jeux et atelier jeux d'eau
- **Vendredi 25 février: CORSEUL** - garderie péri-scolaire- espace-jeux et atelier maquillage

Atelier de motricité

Parcours moteur avec des structures en mousse. Les enfants pourront grimper, sauter, courir, ramper, glisser, monter/descendre... pieds nus ou en chaussette et prendront ainsi conscience de leur corps et des différents membres qui le constituent. Pour les plus petits, l'espace bébé est installé.

Atelier de manipulation

Pâte souple, pâte à modeler, différentes graines qui donneront des sensations différentes aux petites mains délicates...

Tapis lecture - « Zoé pirate » -PLANCOET- sur inscription
Véronique, bibliothécaire, nous accueille à la bibliothèque de Plancoët et nous invite à entrer dans la maison de Ninon et nous racontera son histoire. Accueil à partir de 9h45. Limité à 12 enfants à partir de 3 mois et oui même les plus jeunes peuvent être intéressés par les livres. Nous leur pro-



INFOS PRATIQUES

poserons des livres en carton, en bois ou en plastique qu'ils pourront porter à la bouche sans danger !

Atelier Cuisine

Nous ferons un gâteau ou une pizza ou du pain d'épice... Les enfants pourront alors découvrir avec tous leurs sens différentes matières une à une puis mélangées et enfin cuites. La dégustation aura lieu en fin de matinée

Accueil d'une stagiaire

Roxane ROUILLE, étudiante en 2^e année d'Éducateur de Jeunes Enfants viendra en stage du 14 au 25 février et du 14 mars au 1^{er} avril.

Prime à l'installation

Vous êtes assistant maternel et vous avez eu votre agrément il y a moins d'un an. Vous travaillez depuis au moins 2 mois, prenez contact avec le Relais Parents Assistants Maternels qui vous donnera le dossier à remplir pour y prétendre.

Prêt à l'amélioration de l'habitat

Vous êtes assistant maternel et souhaitez effectuer des travaux dans votre habitation pour améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Prenez contact avec la Caisse d'Allocations Familiales pour de plus amples renseignements.

- un accueil du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h,
- un centre de ressources dédié à l'habitat écologique en accès libre,
- des réunions d'information collective mensuelles pour vous présenter la SCIC ECLIS, ses services et vous parler de l'éco-habitat (sur inscription)
- des conseils « à la carte » sur vos projets en éco-construction (sur rendez-vous)

- Des formules d'accompagnement pour vous aider :
 - à faire des choix
 - pendant la réalisation de votre chantier.

- Des ateliers de découverte et d'échange sur les différents aspects de l'habitat écologique pour les particuliers, les collectivités (introduction à l'éco-construction, éco-rénovation du bâti ancien...).

- Des actions de formation en direction des professionnels et des demandeurs d'emploi.

Renseignements et inscriptions

Tél. : 02 96 87 94 86

Courriel : contact@scic-eclis.org

LE BÂTI ÉCOLOGIQUE EN PAYS DE DINAN



Une réponse globale pour le bâti écologique en Pays de Dinan

La SCIC ECLIS, constituée de 40 membres sociétaires (collectivités,

entreprises du bâtiment spécialisées en éco-construction, centres de formation, particuliers) a pour objectif d'animer, de coordonner et de développer une filière locale éco-habitat sur le territoire du Pays de Dinan. Elle s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent s'informer, se former ou être accompagnés dans des projets de rénovations ou de constructions écologiques.

Pour répondre à vos besoins, ECLIS s'appuie sur les compétences de ses sociétaires professionnels (artisans, bureaux d'études, architectes) et d'un réseau d'intervenants.

Notre offre de service:

- une plate-forme d'accueil, d'information et d'orientation:

UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION ?



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Côtes d'Armor - Saint-Brieuc



Économiser l'énergie dans le logement est une préoccupation croissante de la population.

Un projet de construction ou de rénovation ?

C'est pour cette raison que Bâti-pole, qui est un service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, a mis en place des sessions d'information gratuites pour tous les particuliers qui envisagent de construire ou de rénover leur habitat.

BATIPOLE et ses partenaires vous aident à y voir plus clair...



INFOS PRATIQUES

Trouvez les réponses à vos questions et bénéficiez de conseils de structures spécialisées.

Inscrivez-vous aux journées d'information

Les prochaines réunions se tiendront les vendredis 11, 18 et 25 février 2011 à PLERIN.

site www.bâtipole.org

Ces réunions sont gratuites, accessibles sur simple inscription au 02.96.76.26.43

Campus de l'Artisanat et des Métiers

RAPPEL DÉPÔT D'ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le cadre des programmes « tri sélectif individuel », des quartiers de la Commune sont organisés en conséquence (distribution de poubelles individuelles).

En contrepartie, certains containers publics ont été enlevés. Dans ces conditions, bien sûr il ne faut pas laisser des tas d'ordures aux places des anciens containers !
Avis à celles et ceux qui ont oublié cette évidence !...

Catherine COULIBALY-FOUCAULT
Adjointe au Maire

NOUVEAU A SAINT CAST LE GUILDO

« Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des pédicures podologues de la Région BRETAGNE,

Madame Anne MARREC,
pédicure podologue

à SAINT CAST LE GUILDO Vous informe de la création de son cabinet
au, 2 place de la libération-
SAINT CAST LE GUILDO

Tél. : 02.96.86.10.85 à compter du 7 février 2011



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION POINT VIRGULE ÉMERAUDE SAINT CAST LE GUILDO

Assemblée Générale annuelle

L'association PVE a tenu son assemblée générale annuelle samedi 4 décembre à la mairie du Guildo. Après s'être félicitée de ses actions 2010 (aide aux devoirs, organisation de la grande dictée et du grand quiz) et regretté l'absence des parents concernés, elle a renouvelé sa confiance au bureau sortant (Roger BAYLE Président, Catherine GALLIE Secrétaire, Marie-Paule DECOENE Trésorière) Elle envisage de mettre en place début 2011, un soutien scolaire pour les élèves de St Cast le Guildo, de la 6^e à la 3^e le mercredi après-midi (français, langues vivantes, matières scientifiques). Si vous êtes intéressés contacter le :

02 96 41 61 71
ou 02 96 41 20 93

PROJET DE REPAS « BIO » A LA CANTINE :

OU EN SOMMES-NOUS ?

Suite à l'enquête auprès des familles en janvier 2010, un groupe de travail comprenant des élues (A. KERROMES, MM. MICHEL et C. COULIBALY), des parents d'élèves (D. Lemarchand, S. Barré et G. Mazé) ainsi que des représentants de l'association D2E (B. Perzo et R. Bayle), s'est mis en place pour préparer l'introduction du bio dans la restauration scolaire.

Les initiatives envisagées pour le début 2011 (introduire des produits lactés et des fruits « bio » dans les repas, un repas bio par mois, une réunion d'information à l'attention des parents, etc.) sont repoussées dans le temps suite à un imprévu survenu à la cuisine centrale. Néanmoins, les membres du groupe continuent de se rencontrer régulièrement et poursuivent leurs recherches. Dans cette période de transition, des visites « ateliers » auprès de boulangers ou de maraîchers bio des environs, des activités de jardinage pourraient être proposées aux élèves de nos écoles. Ces prémices permettront d'initialiser concrètement la démarche et de mettre en place l'accompagnement pédagogique nécessaire à ce type de projet. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Pour le groupe: R. BAYLE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU GUILDO

La bibliothèque du Guildo : une oasis où l'on vient étancher sa soif de lecture et plus encore...

Vous avez été près de 300 en 2010, petits et grands, à avoir franchi la porte de la bibliothèque du Guildo et à repartir joyeusement avec sous le bras un, deux, dix livres. ou beaucoup plus encore (4 500 livres



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

empruntés en 2010) pour vous plonger dans le plaisir de la découverte d'un auteur, d'une écriture, d'une histoire, d'une aventure, d'une intrigue, de mots mis bout à bout, d'une odeur de papier, de photos, d'une mémoire collective ou individuelle... pour parfois, être ravis, enthousiasmés, charmés, satisfaits, parfois peut-être être déçu, car le livre n'aura finalement pas tenu la promesse espérée.

Et pourtant, il a été écrit que "le meilleur des livres est celui qui donne l'envie de ne plus en ouvrir, pour vivre". y aurait-il une telle distance entre le livre et le

lecteur, entre le livre et la "vraie" vie, entre le livre et la réalité? Si l'on en croit la quantité de livres empruntés qui va croissant, combien l'auteur de cette réflexion semble avoir tort! Combien sans doute a-t-il certes raison quand le livre ne sert plus qu'à vivre par procuration, à rêver sa vie, à passer à côté d'elle... mais dans tout livre, il existe toujours, inmanquablement, une part de réalité. Lire, c'est avoir tous les droits: celui de se prendre pour le héros, celui même de se prendre pour l'auteur dont on envie le don d'écrire ce qu'on aurait

voulu soi-même écrire, celui d'étancher son appétit de nourritures terrestres.

À La bibliothèque du Guildo, on vient chercher des livres...

Et des livres, on en trouve...

La bibliothèque compte un fonds de 3500 livres disponibles à l'emprunt, dont 1000 sont renouvelés chaque année. Le renouvellement est assuré par:

- l'acquisition d'environ 200 livres nouveaux/an;
- la mise à disposition via le bibliobus de la bibliothèque départementale de St-Brieuc de 600 livres/an;
- le passage un jeudi par mois de la navette de la bibliothèque départementale de Saint-Brieuc;
- vos dons

des livres, il y en a pour tous les goûts...

Le choix des livres repose sur le souhait de satisfaire le public le plus large possible, petits et grands, amoureux de romans ou d'histoire, passionnés de documentaires ou d'études, amateurs de photos ou d'auteurs du terroir, découvreurs de prix, acharnés de policiers... vous avez adoré Harlen COBEN, nous ne l'oublierons pas.

La sélection de nos livres est le résultat combiné de la prise en compte des demandes directement exprimées par nos lecteurs, des recommandations formulées par diverses revues littéraires, et des coups de cœur aussi des membres

de la bibliothèque qui sont tous d'ardents lecteurs.

En outre, la bibliothèque acquiert chaque année les principaux prix littéraires décernés au cours de l'année: prix Goncourt et Goncourt lycéens, prix Médicis, prix Renaudot et Renaudot lycéens... etc.

À la bibliothèque du Guildo, on ne trouve pas que des livres... on trouve aussi:

Des conseils de lecture pour trouver "un livre à son pied": vous voulez lire mais ne savez pas comment choisir un livre pour vous ou vos enfants, les bénévoles présents à la bibliothèque peuvent vous orienter en discutant avec vous de vos goûts et de vos envies de lecture. Vous trouverez toujours "livre à votre pied".

Des animations: la bibliothèque reçoit des auteurs locaux qui viennent dédicacer leurs livres (Maurice ANDRE en 2010 pour son livre "une vie de marin"), événement qui rapproche l'auteur de ses lecteurs, dans la "vraie" vie. Elle reçoit également les enfants des écoles auxquels les bénévoles assurent à la demande la lecture de textes, moment privilégié de lien avec l'enfant et d'initiation au plaisir de la lecture et du livre. Elle s'exporte à l'extérieur des murs en assurant la tenue d'un stand au forum des associations.

Des principes de fonction-

Exposition « Les Amis du passé en Pays de MATIGNON »

9 au 18 août 2011 à la Maison des Associations

La prochaine exposition interactive des Amis du passé en Pays de Matignon portera sur les écoles et écoliers du canton de Matignon avec pour titre :

« Le temps des encriers et plumiers en pays de MATIGNON l'école jusqu'au certif »

Si vous possédez dans vos archives personnelles des photos d'écoliers, de maîtres, de classes, d'écoles du temps passé (jusqu'aux années 1970) et des objets scolaires, n'hésitez pas à nous contacter car le succès de nos précédentes expositions a reposé sur le prêt d'objets et de photos et la participation de tous.

Nous comptons sur vous pour une belle expo cette année encore.

Contact : Monsieur Maurice COUPE –
02.96.41.67.93



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

nement qui favorisent l'accès au livre:

Convivialité: la bibliothèque est un lieu serein où l'on peut s'installer pour lire et choisir tranquillement les livres que l'on va emporter chez soi.

Gratuité: le prêt (trois livres par personne pour une durée éventuellement renouvelable de 15 jours) est totalement gratuit grâce au financement de la collectivité publique et aux dons en nature et à la participation des 10 bénévoles qui assurent entièrement la gestion et la tenue de la bibliothèque.

Continuité du service: la bibliothèque est ouverte toute l'année les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Proximité: la bibliothèque est située au Cœur de la collectivité et une partie des livres est approchée du lecteur grâce au bibliobus de la bibliothèque départementale de Saint-Brieuc.

Venez et revenez nombreux à la bibliothèque du Guildo, vous y trouverez nécessairement ce que vous cherchez et même sans doute, ce que vous ne cherchez pas. (clin d'œil à Philippe CLAUDEL: c'est en ne cherchant pas que tu trouveras dans "l'enquête").

Yvette GUEHENNEUC, la responsable et toute l'équipe des bénévoles.
rue Léonie CORRE,
Tél.: 02-96-41-13-87

LE FESTIVAL NATUR'ARMOR:



voyage à la découverte de la nature qui nous entoure

Du papillon qui vole dans notre jardin au requin de 12 m qui nage dans les eaux bretonnes, cette nature recèle de richesses insoupçonnées.

Apprendre en s'amusant, en s'émerveillant, en contemplant c'est ce que vous propose le festival Natur'Armor les 18, 19 et 20 février 2011. Cet événement, soutenu par la Fondation Nicolas Hulot et organisé par l'association VivArmor Nature se tiendra à la salle des Ursulines à Lannion.

Les moments de découverte ne manqueront pas. Petits et grands pourront admirer la diversité des coquillages de nos plages, faire connaissance avec le monde fascinant des araignées, faire de son jardin un refuge pour la nature,

rencontrer des photographes animaliers, découvrir les raies de Bretagne, apprendre à reconnaître les champignons...

Vous vous posez une question sur la nature? De nombreuses structures qui agissent pour la préservation de la biodiversité en Bretagne seront présentes pour répondre à toutes vos interrogations.

Et pour ceux qui souhaiteraient aller encore plus loin dans cette découverte de notre patrimoine naturel, des sorties seront organisées pour observer les oiseaux du littoral, la nature en ville, la faune et la flore du bord de mer mais aussi des conférences nature, une soirée consacrée à la disparition des forêts, des ateliers ludiques pour les enfants...

Renseignements pratiques
Lieu: Salle des Ursulines et Centre Jean Savidan à LANNION. Tarifs: 2 € la journée de 10 à 18 h (gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans). Soirée du samedi soir: gratuite. Les sorties de découverte sont gratuites
Possibilité de restauration bio sur place.

Renseignements: VivArmor Nature - 110 boulevard Sévigné, 22000 Saint-Brieuc de 9 h à 13 h du lundi au vendredi - Tél.: 02 96 33 10 57 - Courriel: vivarmor@orange.fr - site internet: <http://pagespro.orange.fr/vivarmor>

Adhérent à France Nature Environnement Groupement pour l'Étude et la Protection de la Nature en Côtes d'Armor Association agréée pour la Protection de l'Environnement

FNACA

Suite à leur assemblée générale du samedi 8 janvier 2011, les adhérents vous font part des dates retenues pour leurs manifestations.

VENDREDI 25 MARS

- 18h30: au Monument aux Morts du Guildo. Cérémonie du 49^e Cessez-le-feu en Algérie – remises de décorations suivies d'un vin d'honneur.
- 19h30: SALLE DES PIERRES SONNANTES: Cous-cous royal ouvert à tous.

Contactez les responsables:
Gaston PILARD
02.96.41.20.08
Michel CROSNIER
02.96.41.00.85
Roger JOULAIN
02.96.41.27.91
Inscriptions avant le 22 mars 2011.

DIMANCHE 8 MAI

Courses Cyclistes sur le Circuit de la Croix aux Merles

COURANT JUIN

Voyage d'une journée en commun avec le Club des Pierres Sonnantes
Visite du golfe du Morbihan



Informations Municipales

Liste des points de dépôt de votre bulletin municipal

Désormais chaque castin et guildocéen pourra prendre son journal dans l'un des points de dépôt signalé par une affiche en vitrine. Ci-dessous vous trouverez un mémo de nos points de dépôt à découper :



Les points de dépôt de votre bulletin municipal :

- MAIRIES de SAINT CAST et du GUILDO,
- L'OFFICE de TOURISME et les commerces dénommés ci-dessous :

L'ISLE :

- Boulangerie FERRET

LES MIELLES :

- IRIS FLEURS
- PHARMACIE BLANCHET
- COIFFURE CENTRE PLAGE
- TABAC DES MIELLES
- BAR LE POT
- MAISON OHIER
- RESTAURANT CHEZ JULES

LE BOURG :

- Anne MARREC Pédicure-Podologue
- ICE INFORMATIQUE
- Boulangerie JAFFRELOT

LE GUILDO :

- Boulangerie FERRET
- Bar « LE MATTÉO »
- CHEVALIER : Zone conchylicole



Ceux qui le souhaitent peuvent aussi souscrire un abonnement payant pour recevoir notre bulletin à domicile. Ci-dessous vous trouverez un bulletin d'abonnement à découper et à renvoyer à la Mairie de Saint-Cast Le Guildo

Abonnement au bulletin municipal. Année 2011 (10 numéros par an)

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

OUI, je souhaite m'abonner au bulletin "Les Échos de Saint-Cast Le Guildo" au TARIF de 21,40 € de mars 2011 à février 2012, soit 10 numéros par an. Pour les abonnements en cours d'année comptez 2.55 € par numéro à compter du mois d'abonnement.

Merci de retourner ce coupon ainsi que votre chèque bancaire ou CCP Libellé à l'ordre du Trésor Public à : Mairie de Saint-Cast le Guildo Hôtel de Ville - 2 bis, rue de la Colonne - 22380 SAINT-CAST-LE GUILDO

